

**DECISION n°1091482
d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par
l'ASP des aides de l'agence de l'eau et de leur cofinancement FEADER
Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 dans le cadre du PDR
PICARDIE**

La directrice générale de l'agence de l'eau Seine Normandie,

- Vu le code de l'environnement notamment son article R. 213-40 ;
- Vu le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Seine-Normandie,
- Vu la délibération n° CA 19-24 du conseil d'administration de l'agence du 12 juillet 2019 approuvant les modèles de décision d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'agence et de leur cofinancement FEADER pour les mesures de la programmation 2014-2020,
- Vu la délibération n° CA 15-32 du conseil d'administration de l'agence du 24 novembre 2015 approuvant le modèle de convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation 2014-2020,
- Vu la convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 de la région Picardie signée le 23 janvier 2016,
- Vu la délibération n° CA 18-09 du conseil d'administration de l'agence du 12 janvier 2018 relative à la délégation des attributions du conseil à la Directrice générale.

DÉCIDE :

Article 1 – OBJET

L'agence de l'eau Seine-Normandie attribue à l'ASP les autorisations d'engagement suivantes pour l'appel à projet « Plan de compétitivité agro-environnemental » du Programme de Développement Rural Régional 2014-2020 Picardie et l'année 2020 :

	Montant attribué par l'Agence			Montant FEADER total	Montant d'aide total
	Part cofinancée	Part Top-Up ¹	TOTAL		
4.01 A Ecophyto	91 002,50 €	0 €	91 002,50 €	154 950,50 €	245 953 €
4.01 B Ecophyto	12 310,50 €	0 €	12 310,50 €	20 960,50 €	33 271 €
TOTAL	103 313 €	0 €	103 313 €	175 911 €	279 224 €

Ces autorisations d'engagement devront être affectées par l'ASP à la gestion des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN définis à l'Article 2.

Le montant cumulé des autorisations d'engagements attribuées au titre de la convention-cadre visée sont précisés pour rappel en annexe 2.

Article 2 – ATTRIBUTIONS DES AIDES INDIVIDUELLES

Au vu de l'instruction des dossiers individuels réalisée par le GUSI (Guichet Unique des Services Instructeurs) et de la sélection des dossiers opérée en comité régional ad hoc, l'agence de l'eau Seine-Normandie décide l'attribution des aides pour sa part pour les dossiers individuels éligibles au 11^e programme d'intervention de l'Agence listés en annexe 1.

Article 3 – MODALITES DE VERSEMENT

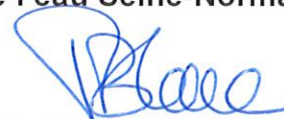
Le versement de la participation de l'Agence s'effectue conformément à l'article 8 de la convention-cadre visée.

Article 4 – DUREE DE VALIDITE

La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature, et à une durée de validité de 5 ans.

Date : 18/12/2020

**La directrice générale
de l'agence de l'eau Seine-Normandie**



¹ Top-up : sans cofinancement

Annexe 1 : liste des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN

Dépt	Nom du territoire	Mesure	Pacage	Nom	Majoration	Matériel	Montant Eligible	Subvention AESN
2	Ecophyto	4.01B	002003871	COCHON SYLVIE		Faneuse et presse	42 541,45 €	7 870,17 €
2	Ecophyto	4.01B	002008185	CUMA PAUL CODOS		Enrubanneuse	24 000,00 €	4 440,00 €
2	Ecophyto	4.01A	002002428	ANDRY Théodore		Herse étrille et de doigts de binage	29 000,00 €	6 438,00 €
60	Ecophyto	4.01A	060006820	CHERON YVES	20,00 %	Herse étrille	26 000,00 €	5 772,00 €
2	AOC Champagne	4.01A		EARL CLOSSON THIERRY		Interceps et disques émotteurs	17 795,18 €	2 633,69 €
2	Ecophyto	4.01A	002161049	EARL DU BEAUCHAMP		Aire de lavage et de remplissage, bineuse	59 845,57 €	17 714,29 €
2	Ecophyto	4.01A	002160238	EARL FREDERIC LEMAIRE		Herse étrille	26 150,00 €	5 805,30 €
2	AOC Champagne	4.01A		EARL NC 2L DES BULLES		Kit écobrosse et tondeuse	8 101,42 €	1 199,01 €
2	Ecophyto	4.01A	002008781	EARL SOCIETE SAMIER		Herse étrille	31 320,00 €	4 635,36 €
2	AOC Champagne	4.01A		EARL VINCENT COUVENT		Matériel de travail du sol binage et griffes	10 669,14 €	1 985,04 €
2	AOC Champagne	4.01A	002159996	LAURENT Mylène		Interceps	4 500,00 €	666,00 €
60	Ecophyto	4.01A	060003498	SCA FOSSE MARTIN		Bineuse, Houe rotative et bedweeder	26 220,00 €	5 820,84 €
2	AOC Champagne	4.01A	002009316	SCEA DE LOUVERNY		Interceps et outils à disques	25 483,00 €	3 771,48 €
2	Ecophyto	4.01A	002009056	SCEA FRANCOIS COULBEAUT		Herse étrille et d'une houe rotative	46 170,00 €	10 249,74 €
2	Ecophyto	4.01A	002161293	SCEA SOCIETE BLANZYENNE D'ELEVAGE DE POULES		Bineuse	85 206,00 €	22 131,41 €
2	AOC Champagne	4.01A		SCEV DENIS-METIVIER		Interceps et de disques émotteurs	10 159,20 €	2 180,16 €
Total Subvention AESN							103 312,49 €	
							Dont Mesure 4.01B	12 310,17 €
							Dont Mesure 4.01B	91 002,32 €

Annexe 2 : Montants cumulés des autorisations d'engagements de l'AESN

	Mesure 4.1	Mesure 4.4	TOTAL
Décision n° 1059820	93 716 €		93 716 €
Décision n° 1068985	205 925 €		205 925 €
Décision n° 1069066	15 975 €		15 975 €
Décision n° 1069075	52 373 €		52 373 €
Décision n° 1075127	88 921 €	17 043 €	105 964 €
Décision n° 1075287	6 470 €	12 288 €	18 758 €
Décision n° 1083228	66 574 €		66 574 €
Décision n° 1083230	99 072 €	1 268 €	100 340 €
Décision n° 1083231	515 138 €	1 562 €	516 700 €
Décision n° 1085968	47 585 €	0 €	47 585 €
Décision n° 1085969	212 272 €	13 135 €	225 407 €
Décision n° 1085970	181 656 €	2 056 €	183 712 €
Décision n° 1091481	304 452 €	0 €	304 452 €
Décision n° 1091482	103 313 €	0 €	103 313 €
Montant cumulé sur la période 2015-2020	1 993 442 €	47 352 €	2 040 794 €